

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 novembre 2022 à 14h00

SEANCE CONSACREE à L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. **Compte rendu de la précédente séance**
2. **Finances communales :**
 - Travaux de rénovation de l'ancien presbytère : Proposition de financement sous forme de prêt à court terme du Crédit Agricole : Financement de 115 000.00 € et 42 000.00 € et proposition de financement prêt à taux fixe classique du Crédit Agricole : financement de 48 000.00 €
 - Décision modificative N° 1 du budget communal ex 2022
 - Dissolution du budget annexe « le petit Bistrot » coll 333 au 31 décembre 2021
3. **Adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**
4. **Modification du tableau des effectifs**
5. **Présentation des rapports annuels RPQS du service de l'eau potable et de l'assainissement exercice 2021**
6. **Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public sur le territoire de Coustouges**
7. **Questions diverses**

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux à quatorze heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé :

MM les conseillers municipaux et Adjoint : CASANOVA Jean-Louis, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence.

Absent excusé ayant donné procuration : IGLESIAS Marc (procuration à MIRALLES Richard)

A été nommée secrétaire : GIE Florence

1°) Compte rendu de la séance précédente

M. le Maire présente le compte rendu de la séance du 13 septembre 2022

Mise en valeur de la capellata portative de Notre Dame de l'Espinasse : La municipalité a proposé d'installer la capallata portative au Presbytère (création d'une niche fermée et sécurisée sur le mur de la façade). M. le Maire rappelle que cet objet historique est classé au titre des monuments historiques d'objets mobiliers, et que par conséquent il doit prendre contact avec le conservateur des Antiquités et Objets d'art du département des Pyrénées-Orientales.

Richard Miralles précise qu'il manque l'installation d'un poteau derrière l'église pour empêcher le stationnement des véhicules lors des obsèques. Préparer une note d'information aux riverains pour les prévenir de cette décision. Un panneau indicatif « interdiction de stationner » sera mis en place, la veille des obsèques.

M. le Maire informe les conseillers que Mme Delphine LE FLOCH, Chargée de patrimoine *Région Méditerranée free mobile* a été informé de la cession de la parcelle située au Pla castagné et qui supporte les installations Free Mobile. Afin de régulariser le bail par un avenant de changement de propriétaire il doit lui transmettre la preuve de propriété ou de l'acte authentique de cession.

Déploiement de la fibre optique :

Coustouges est située en zone peu dense où le déploiement de la fibre optique sera assuré par un réseau aérien. Un plan d'adressage doit être réalisé en amont. Prévision 2024.

Cérémonie pour la paix : Jacques Bardet, Rolf et Angélique s'occupent de l'organisation de cette cérémonie. Ils ont parlé d'un projet de réalisation d'un arbre à vœux pour la fin du mois de décembre.

Messe de Noël : voir avec le père Dominique.

Aucune autre observation n'est formulée par les membres du conseil municipal, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Finances communales

Proposition de financement sous forme de contrat de prêt

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de contrat de prêt court terme (attente de subventions) à taux fixe pour un montant de 115 000.00 €, afin de financer une partie des travaux de rénovation de l'ancien presbytère subventionnés.

Vote pour à l'unanimité

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 42 000.00 € pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Préfinancement de tout montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement programme de rénovation de l'ancien presbytère inscrites au budget principal de 2022 et éligibles au dispositif du FCTVA : 42 000.00 €

Vote pour à l'unanimité

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 48 000.00 € pour le financement d'une partie des travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement d'une partie des travaux de rénovation de l'ancien presbytère dont le coût total des s'élève à 271 562.32 € TTC.

Il est opportun de recourir un prêt à taux fixe classique auprès du crédit agricole Sud Méditerranée d'un montant de 48 000.00 € pour le financement d'une partie du montant des travaux de rénovation de l'ancien presbytère.

Vote pour à l'unanimité

Décision modificative N° 1 au budget primitif exercice 2022

La hausse du point d'indice représente un surcoût de 4000.00 € (salaires et charges). Cette décision n'était pas annoncée lors du vote du budget principal. Il convient de modifier le montant prévu au budget et de rajouter la dotation compensatrice de l'état. Les effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en carburant ont aussi été impactés. Il convient de réajuster l'article correspondant ;

Il convient également d'ajuster les intérêts réglés à l'échéance suite à la souscription de divers prêts de financement

Type de mouvement	Fonctionnement		Fonctionnement	
Mouvement réels	Dépenses en €		Dépenses en €	
	Articles/chapitres	Montants	Articles/chapitres	Montants
	60622/ Chap 011 - carburants	816.00	7488/74 autres attribut° et participat°	7 166.00 €
	6411/chap 012 - Personnel communal	6 000.00		
	66111/ chap 66 - intérêts réglés à échéance	1350.00		
	022/022 - dépenses imprévues	- 1000.00		
Mouvement d'ordre	Pas de modification			
	Total	7 166.00 €	Total	7 166.00 €
Type de mouvement	Investissement		Investissement	
Mouvement réels	Dépenses en €		Recettes en €	
	Articles/chapitres	Montants	Articles/chapitres	Montants
	1641/16 Emprunts	1076.00	132/13 Subv inv Opération 160	1219.20
	203/20 Frais d'études Opération 151	2983.77	132/13 Subv inv Opération 161	6 034.03
	2152/21 Installation de voirie Opération 145	- 4794.16	132/13 Subv Inv Opération 151	- 80 500.00
	2157/21 – Mat et outil de voirie	-1748.16	1337/13 Dot soutien à l'inv Opération 151	- 85 713.00
	231/23 - Immos corporelles Opération 160	4876.80	1341/13 dotat Equip territoires Opération 160	2 032.00
	231/23-Immos corporelles	-4 876.80	1341/13 Dotat Equip territoires	10 056.72
	231/23-Immos corporelles Op 161	24 136.11	1641/16 Emprunts	205 000.00
	231/23-Immos corporelles Opération 151	36 475.39		
		Sous-total	58 128.95	Sous-Total
Mouvement d'ordre	2111/041 Terrains nus	2939.50	2118/041 Autres terrains	2939.50
	280411/041 Biens mobiliers	126.00	28188/041 Biens mobiliers	126.00
		Sous-total	3 065.50	Sous-Total
	Total	61 194.45	Total	61 194.45

Décision modificative N° 1 du budget annexe « Le petit Bistrot » exercice 2022

Des écritures d'amortissement doivent être rajoutées au budget annexe

Type de mouvement	Fonctionnement		Fonctionnement		
Mouvement d'ordre	Dépenses en €		Recettes en €		
	Articles/chapitres	Montants	Articles/chapitres	Montants	
Mouvement d'ordre	681/042 Dot amort et prov charge fonct	823.10	777/042 Subv transférées au résultat	3 000.00	
Mouvement Réel	023/023 virement à la sect inv	2176.90			
	Sous-Total	3 000.00	Total	3 000.00	
Type de mouvement	Investissement		Investissement		
Mouvement d'ordre	Dépenses en €		Recettes en €		
	Articles/chapitres	Montants	Articles/chapitres	Montants	
Mouvement d'ordre	131/041 subv inv ratt aux actifs amort	1 500.00	28188/040 autres immos corporelles	443.10	
			131/041 sub inv ratt aux actifs	1 500.00	
			021/021	2 176.90	
	1391/040 Subv invest	3 000.00	28184/040	380.00	
		Sous-total	4 500.00	Sous-Total	4 500.00
		Total	7 500.00	Total	7 500.00

Budget annexe « Le petit bistrot » Dissolution et reprise des activités et des comptes sur le budget principal de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, acte la dissolution du budget annexe « le petit bistrot » coll 333 au 31 décembre 2022.

Vote pour à l'unanimité

3) Adhésion au groupement de commandes pour l'élaboration du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) - Régularisation du plan de financement-

Dans le cadre du groupement de commandes proposé par le SMIGATA, la commune peut désormais bénéficier de 80% de subvention sur la réalisation de son DICRIM (le reste à charge sera supporté par la commune).

Dépense subventionnable		3 000 € TTC
État (Fonds Barnier)	80 %	2 400 €
Autofinancement	20 %	600 €

Vote pour à l'unanimité

Approbation du choix du SMIGATA Bureau d'études

L'entreprise Mayane Eco&Gouv est retenue en tant que bureau d'études chargé des réalisations prévues dans le cadre de l'opération groupée d'élaboration et d'actualisation de documents d'information communaux sur les risques majeurs.

Vote pour à l'unanimité

4) Mise à jour Tableau des effectifs

Le tableau des emplois est modifié à compter du 15 décembre 2022

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGOR IE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Filière administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	c	0	1	TC
Filière Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	2	TC

Vote pour à l'unanimité

5) Adoption des rapport annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable et de l'assainissement 2021

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les rapports annuels exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour la commune de Coustouges, qui seront mis avec sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

Une note d'information sur les rapports annuels sera insérée dans le bulletin municipal.

6) Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public sur le territoire de Coustouges.

La municipalité propose de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public qui sont actuellement de 23 heures à 5 heures. A compter du 26 octobre 2022, l'éclairage public sera interrompu de minuit à 6 heures à compter du 26 octobre 2022

Vote pour à l'unanimité

7) Questions diverses

Infraction à l'urbanisme : La réalisation de travaux sans autorisation préalable ou non conformes à l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) constitue une infraction au code de l'urbanisme. Le non-respect de ces règles constitue un délit susceptible de faire l'objet de poursuites judiciaires. Afin d'aider les élus à exercer leur pouvoir de police, la direction départementale des territoires (DDTM) des Pyrénées-Orientales met un service juridique à leur disposition (Mme Malet). Il est nécessaire de recenser les constructions illégales. Jean-Louis Casanova se charge de ce dossier.

Indemnités élus : M. le Maire informe que certains élus vont reverser une partie de leurs indemnités de fonction sous forme de don. Une délibération est nécessaire pour l'acceptation de dons.

Le repas des aînés est prévu le lundi 19 décembre à 12h. Toutes les associations locales sont conviées. Chaque association est chargé d'inviter ses membres. Un budget de 1 500.00 € est prévu.

La cérémonie des vœux de la municipalité avec l'intervention des associations locales aura lieu vendredi 13 janvier 2023 à 16h.

Richard Miralles évoque le problème de chauffage à la salle Nostra Terra. Voir avec Cédric Guerrero régie électrique de St Laurent de Cerdans, pour dissocier les deux espaces de la salle.

Problème au lampadaire (mal fixé) situé entre la maison de M. Darné et M. Xatart. Voir avec également avec la régie électrique de St Laurent de Cerdans.

Information du courrier de Mme Davin Valérie qui souhaite louer l'ancien local de l'épicerie pour créer un atelier de fabrication d'objets divers en carton. Elle serait également intéressée pour la location d'un appartement communal. Pas de décision prise dans l'immédiat.

L'eau du lavoir alimenté par le trop plein du château d'eau est actuellement hors service à cause de la sécheresse (arrêté préfectoral). Occasionnellement, très peu d'eau s'écoule dans le lavoir et va directement en traitement à la station d'épuration. Vérifier avec les agents, la quantité d'eau qui se déverse.

Nettoyage de la façade de l'église : une partie de la façade a été faite par un agent communal durant le mois de juillet. Nous avons loué la nacelle de Corcoy pour pouvoir travailler en hauteur. L'autre partie plus difficile d'accès sera réalisée par Matthieu élagage. Dernièrement une ardoise a chuté sur une voiture et a provoqué des dégâts matériels.

Route du cimetière : voir pour reboucher certains trous

Voir pour finaliser les travaux de création **d'une aire de vidange** pour les camping-cars.

Choix du carrelage pour le presbytère :

Le choix se portera sur un carreau en terre cuite vernissée
Parquet des chambres : couleur chêne caramel

Aire de jeux : Réparer le jeu jaune avec un contre-plaqué
Ce jeu n'est pas trop dégradé et peut être conservé encore quelques mois.
Enlever les autres jeux.

Florence Gié suggère que l'on commence le chantier de réaménagement de l'aire de jeux puisque l'ensemble des jeux a été livré. M. le Maire précise qu'il est préférable d'attendre le printemps afin que nous puissions préparer le BP 2023.

Florence Gié : L'inventaire du restaurant « le petit bistrot » n'est toujours pas signé.

Logiciel Publisher : suite au changement d'ordinateur nous ne sommes plus en possession du logiciel publisher. M. le Maire se renseignera auprès de fournisseurs.

Florence Gié présente le programme des prochaines des réunions FEV :

- le 23/11/2022 à la salle des mariages
- le 8 mars : journée internationale des droits de la femme :

Elle souhaiterait trouver des anciennes photos de femme au travail pour affichage : Martine Beck en possède.

Elle souhaiterait également mettre en place une chorale « éphémère » autour de chants sur la femme.
A St Laurent, film « Debout les femmes » par Carte Blanche

A Céret : Pièce de théâtre, film le procès de Bobigny, film de 2006 sur évènement de 1972.

FEV : constitution juridique en cours, adhésion de Coustouges par convention car la commune n'a pas de CCAS. Voir avec la PAHT s'il est possible de coopérer avec eux à l'occasion du 08/03/2023

Florence Gié informe les conseillers qu'elle continuera d'exercer ses fonctions après la vente de sa maison

M. le Maire clôture la séance à 16h00